

Rapport de la Présidente

Séance publique du
jeudi 21 décembre 2017

1^{ère}Commission
N°CD-2017-7-1-1

Service instructeur

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage
politiques publiques

Service consulté

**CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE D'INCENDIE ET
DE SECOURS DU HAUT-RHIN (SDIS 68) POUR L'EXERCICE 2018**

Résumé : Pour l'exercice 2018, il est proposé une contribution au budget 2018 du SDIS 68 d'un montant de 23 620 445 €, en hausse de 0.5 % par rapport à la contribution inscrite au budget départemental de 2017.

La Direction du SDIS 68 a travaillé sur une nouvelle programmation budgétaire.

L'objectif en est de bien poser les contraintes qui pèsent actuellement sur le budget du SDIS 68 : d'un côté les fortes pressions qui s'exercent sur les finances des collectivités (départements, EPCI et communes), de l'autre, la nécessité de maintenir la qualité de la protection apportée aux habitants et le respect de l'ensemble des règles qui s'imposent aux SDIS.

Le principal fil conducteur de la réflexion sur l'évolution du budget du SDIS 68 est le suivant : il est nécessaire d'accorder une attention particulière sur les aspects qualitatifs et réglementaires des prestations fournies par le SDIS, ce qui a des répercussions sur la masse salariale du SDIS 68. Cette masse salariale représente 75 % du budget total du SDIS 68 (au compte administratif de 2016). Les évolutions réglementaires, dont la réforme de la retraite des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), le GVT, les nouvelles règles en matière de progression des carrières, pèsent également sur ce budget et doivent être anticipées.

Il faut également souligner que la vitalité du volontariat dans le Haut-Rhin (près de 6 700 SPV) a un coût pour le SDIS du Haut-Rhin, qui, pour des raisons historiques, prend en charge l'ensemble du régime des retraites des SPV en sus des différentes indemnités opérationnelles qui leur sont versées.

Les principaux diagnostics, toujours dans le domaine qualitatif et réglementaire, montrent qu'il est nécessaire de soutenir l'activité des volontaires dans des centres de secours importants (tels par exemple, Cernay-Wittelsheim, Altkirch...etc...), et que les personnels en charge des activités de contrôle dévolues au SDIS (notamment : commissions de sécurité, appui aux communes dans la mise en œuvre de plans de prévention...) doivent pouvoir accomplir leur mission dans des conditions optimisées. De même, il apparaît important d'améliorer le niveau général de formation, tant en faveur des sapeurs-pompiers volontaires que des sapeurs-pompiers professionnels.

Aussi, en étroite concertation avec les élus siégeant au conseil d'administration et la Direction du SDIS 68, il a été décidé de permettre une amélioration maîtrisée de la masse salariale et, en contrepartie, de mener une véritable politiquesignificative de baisse ou de gel des autres frais de fonctionnement.

De même, le plan pluriannuel d'investissements a été revu et se concentre sur la qualité des bâtiments : rénovations, amélioration des conditions d'accueil, et maintien à niveau des équipements (parc véhicules, équipements individuels ou spécialisés ...).

Les grandes lignes des orientations budgétaires 2018 du SDIS sont annexées au présent rapport et à la délibération.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- fixer la contribution départementale au budget 2018 du SDIS 68 à 23 620 445 € (vingt-trois millions six cent vingt mille quatre cent quarante-cinq euros) ;
- inscrire ce budget au chapitre 65, fonction 12, nature 6553 « contingents obligatoires service incendie », programme 2257

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT